Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 10 Safar 1444
7 Septembre 2022

N° 106

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1899**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1907**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1912**
Homologation de résolutions **1912**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1913**
Avis aux créanciers..... **1915**
Convocations
Sociétés anonymes **1916**
Autres sociétés **1917**
Divers
Avis au public..... **1918**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE D'INFORMATION

CAPITAL FINANCIERE HOLDING

Société Anonyme au capital de 41.000.000 Dinars

Siège social : 60 Avenue Principale, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis.

Identifiant Unique RNE : 1544780V

1/ Dénomination : CAPITAL FINANCIERE HOLDING

2/ Forme : Société Anonyme

3/Capital social : Quarante un Millions (41 000 000) de Dinars entièrement libérés.

4/ Siège social : 60 Avenue Principale, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis.

5/ Durée : 99 ans

6/ Objet : Prises de participation directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit dans toutes Sociétés.

7/ Dépôt préalable : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2022 ayant décidé l'augmentation du capital, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er Bureau, Tunis en date du 29 Août 2022 sous le numéro 22503788 et suivant Quittance n° M006122 a été déposée au Registre National des Entreprises, en date du 01 Septembre 2022 sous le n° AC 011202022.

8/ Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : le montant est de 5.000.000 Dinars divisé en 50 000 actions nouvelles de 100 DT chacune à souscrire et à libérer intégralement, en numéraire, lors de la souscription par l'actionnaire M. Ismail Mabrouk, comme suit :

- Par un versement en espèces pour un montant de 5 Millions de (5 000 000) Dinars,

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de l'augmentation du capital à l'actionnaire M. Ismail Mabrouk conformément à l'article 300 du code des sociétés commerciales.

9/ Valeur nominale et d'émissions d'actions : 100 dinars chacune.

10/ Apports en nature : Aucun

11/ Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

12/ Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT.

La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2022T00962SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs et désignation d'un Commissaire aux Comptes Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952-1001 Tunis

IU : 1140417J

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 30 Août 2022, sous le n°22802575, quittance n°M058637, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 Septembre 2022, sous le N°202271881 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024 :

- Monsieur Zied Elloumi.

- Monsieur Kays Elloumi

- Monsieur Selim Elloumi.

- la Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2022,2023 et 2024.

2022T00964SANB2

Election du Président Directeur Général

Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952-1001 Tunis

IU : 1140417 J

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 30 Août 2022, sous le n° 22802573 quittance n° M058633, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 01 Septembre 2022, sous le N°202271881 il a été décidé, à l'unanimité, l'élection de Monsieur Zied Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2022T00965SANB2

Notice légale

ARAB TUNISIAN LEASE
Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar
Siège social :
Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Identifiant Unique : 0492439N
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission de l'EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2022-1 »

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease
Siège social : Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone : (+216) 70 135 000
Fax : (+216) 71 767 300
Site web : www.atl.com.tn
E-mail : atl.lease@atl.com.tn

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 04/12/1993
Durée : 99 ans

1.4. Objet social

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5. Identifiant unique : 0492439N

1.6. Exercice social : **Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année**

1.7. **Nationalité :** Tunisienne

1.8. **Capital social :** Au 13/06/2022, le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

1.9. Régime fiscal : Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant le suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

1.10. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège social : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.

1.11. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing

M. Faker MTIMET, Directeur du Contrôle de gestion

Adresse électronique : mtimet_f@ATL.com.tn

Tél : 70 135 088 Fax : 71 767 300

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1. Membres des organes d'Administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2021 - 2023	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2021 - 2023	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Elle même	2021 - 2023	Tunis
ASIRAK SA	Membre	M. Ridha ZERZERI	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS	Membre	Lui même	2021 - 2023	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassad JAZIRI	2021 - 2023	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kais MARRAKCHI	2021 - 2023	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2021 - 2023	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Elle même	2021 - 2023	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Elle même	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2021 - 2023	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2021 - 2023	Tunis

*Nommés par l'AGO du 08/04/2021

L'AGO du 08/04/2021 a décidé d'approuver la nomination de Mme Raja DARGHOUTH en qualité de conseillère auprès du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les

états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société :

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA, M. Ammar TLILI, Mme Arbia ALAYA et M. Mohamed Sadok DRISS sont désignés en tant que membres du Comité de développement et de financement stratégique ;
- Mme Golsem KSONTINI JAZIRI est désignée en tant que présidente, M. Ahmed BEN MOULEHOM et M.Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;
- M. Mohamed Hédi DRIDI est désigné en tant que président, M. Kais MARRAKCHI, M. Lassad JAZIRI, Mme. Arbia ALAYA et Mme. Raja DARGHOUTH sont désignés en tant que membres du Comité des risques ;
- M. Férids ABBES est désigné en tant que président, M. Ridha ZERZERI, M. Lassad JAZIRI et M. Ahmed BEN MOULEHOM sont désignés en tant que membres du Comité de nomination et rémunération.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

2.3. Contrôle :

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
FMBZ KPMG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac – LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2021 - 2023*
Cabinet CMC – DFK International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2021 - 2023*

*Désigné par l'AGO du 08/04/2021 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023

3. Renseignements relatifs à l'émission

3.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 07/04/2022 a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 22/08/2022 a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD.

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du 22/08/2022 d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans avec 2 ans de grâce	10,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

3.2. Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2022-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3.3. Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 355 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 15 500D[1] hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 35 636D[2] hors taxes et les frais divers

2 000D, soit un total de frais approximatif de 433 136D et un produit net de l'emprunt de 39 566 864D.

3.4. Période de souscription et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/09/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **17/10/2022.**

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/10/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/10/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/10/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 13/09/2022 **auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.**

3.6. But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2022 des mises en force qui s'élèvent à 277MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 31,5MD par des emprunts obligataires, 13,5MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

1 L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au 3ème trimestre 2022

2 Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 50% à la catégorie A) et 50% à la catégorie B

3.7. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « **ATL 2022-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaires

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations .

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/10/2022** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/10/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts : Les intérêts seront payés à terme échu le **17 Octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **17/10/2027** pour la catégorie A et **17/10/2029** pour la catégorie B.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **17/10/2027** pour la catégorie A et le **17/10/2029** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/10/2023** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/10/2023** pour la catégorie A et le **17/10/2025** la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,30%** pour la catégorie B.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

✓ **Durée totale**

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans**.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,660** années et de **4,086** pour les obligations de la catégorie **B**.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a amélioré en date du **22 Octobre 2021** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : **https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021**

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **22/08/2022**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (tun) »** à l'emprunt obligataire « **ATL 2022-1** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note **« BBB+ (tun) »** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations: L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2022-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**ATL 2022-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2022-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération objet de la présente notice légale, du document de référence « ATL 2022 », des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2022 et prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2022.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A I Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 et les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2022 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement, au plus tard le 31/08/2022 et le 20/10/2022.

2022R02145SANB2

Notice d'Augmentation du Capital Social

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/08/2022

Société de Promotion Immobilière

« LE MONTFLEURY »

S.A au capital de 9.805.500 Dinars

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - Mégrine 2033

IU : 0032909P

CNSS : 217535-61

Dénomination : La Société de Promotion Immobilière « LE MONTFLEURY » Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - Mégrine 2033

Capital Social : 9.805.500 Dinars

Forme Juridique : Société Anonyme

Objet Social : La Promotion Immobilière

Durée : 99 ans

Dépôt Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire : un exemplaire du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 Aout 2022 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises de Ben Arous, sous le numéro AC021182022

Montant de l'Augmentation du Capital en Numéraire : 5.000.000 Dinars

Valeur Nominale des Actions à Souscrire: 100 Dinars Chacune

Nombre d'Actions à Souscrire en Numéraire: 50000 Actions de 100 Dinars chacune à libérer intégralement lors de la souscription.

Versement des fonds : sur le compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB) Agence Mégrine sous le n° 01100028119201565762.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R02173SANB2

SOCIETE GABESIENNE D'EMBALLAGE «SOGEMBAL»

S.A au Capital de 6 705 600 Dinars

Siège Social et Usine : G P 1 Km 14 L'AOUINET / METOUIA / GABES

Identifiant Unique : 008215Z

CNSS N° 052521-44

Suivant Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances, à Matouia - Gabès, le 01 Août 2022 sous le n° 22700486, quittance n° M014883, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 24 Août 2022 sous le n° 202269013, Il a été décidé de :

1. Renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle durée de trois (3) ans, expirant le jour de l'AGO qui statuera sur l'exercice 2024, et qui se compose de :

* Monsieur Néjib MARZOUGUI ;

* Société N2M Invest ;

* Monsieur Hassen KILANI ;

* Monsieur Béchir EL AKERMI.

2. Nomination de Monsieur Moncef Boussannouga Zamouri Commissaire aux Comptes pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Suivant Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration réuni le 28 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances, à Matouia - Gabès, le 1er Août 2022 sous le n°22700485 quittance n°M014881, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 24 Août 2022 sous le n°202269013, Il a été décidé de renouveler le Mandat de Monsieur Néjib MARZOUGUI, en sa qualité de Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

2022402190SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

OGER INTERNATIONAL TUNISIE DEVELOPPEMENT

(OITD) SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 50.000 Dinars

Rue de la Bourse - Lot 133- Lotissement Les Jardins du Lac Les Berges du Lac -1053 Tunis

IU : 1141105Z

* Suivant un Procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 10/2/2022 enregistré à la Recette des Finances du Lac, Tunis le 12/8/2022 sous Quit. N°M087082 Enreg N°22706308 :

- Les associés ont décidé d'annuler les pouvoirs octroyés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/6/2014 (enregistrée à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 25/6/2014 sous QN° 8723 EN° 14807042).

- Les associés ont décidé de déléguer des pouvoirs de signature administrative au profit de Monsieur Nassim Bereksi Reguig et Mme. Sonia Ben Jilani.

- Les associés ont décidé de déléguer des pouvoirs de signature bancaire au profit de Monsieur Nassim Bereksi Reguig et Monsieur Omar Bouhlila avec pouvoir de signature conjointe.

- Les associés ont confirmé la délégation des pouvoirs au profit de Monsieur Christophe Berthet octroyée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/9/2016 (enregistrée à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 2/11/2016 sous QN°10185 EN°16807857).

* Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1141105Z du 23/8/2022 sous dossier N°202268387.

2022402195SRLB2

OGER INTERNATIONAL TUNISIE

(OIT) SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital Social : 50.000 Euros

Rue de la Bourse - Lot 133- Lotissement Les Jardins du Lac Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IU : 1066850D

* Suivant un Procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 10/2/2022 enregistré à la Recette des Finances du Lac, Tunis le 15/8/2022 sous Enregistrement N°22706348 :

- Les associés ont décidé d'annuler les pouvoirs octroyés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/9/2016 (enregistrée à la Recette des Finances le Lac Tunis, le 28/4/2017 sous QN°059067 EN°17704404).

- Les associés ont décidé d'annuler les pouvoirs octroyés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/5/2014 (enregistrée à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 11/6/2014 sous QN°8001 EN° 14806396).

- Les associés ont décidé de déléguer des pouvoirs de signature administrative au profit de Monsieur Nassim Bereksi Reguig et Mme. Sonia Ben Jilani.

- Les associés ont décidé de déléguer des pouvoirs de signature bancaire au profit de Monsieur Nassim Bereksi Reguig et Monsieur Omar Bouhlila avec pouvoir de signature conjointe.

- Les associés ont confirmé la délégation des pouvoirs au profit de Monsieur Christophe Berthet octroyée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/9/2016 (enregistrée à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 2/11/2016 sous QN°10194 EN°16807866).

* Suivant un Procès- verbal de la décision collective ordinaire des associés du 22/4/2022 enregistré à la Recette des Finances du Lac, Tunis le 15/8/2022 sous Quit. N°M087493 Enreg N°22706349, les associés ont décidé de renouveler le mandat de Cabinet SBCI Mazars représenté par Monsieur Adel Mohsen Chaabane en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

* Dont un exemplaire des P.V ont été déposés au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1066850D du 23/8/2022 sous dossier N°202268389.

2022402196SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 30/08/2022 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 31/08/2022 quittance n° M062795 enregistrement n° 22207891 Mr Ridha Ben Ali Chatteli a vendu à Mr Sofien Ben Ali Benothmen tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tous genre de commerce situé à la Rue Mongi Slim n°137 Bab Souika 1006 Tunis.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez le Maître Rim Hajji avocat son bureau au n° 2 rue de Marseille Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Essahafa du 02/09/2022.

2022T00958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/08/2022 enregistré à la recette des finances Kassar said Tunis le 26/08/2022 sous le n° 22202298 quittance M051373 Monsieur Mohamed Kamri C.I.N. n 11659316 demeurant à 44 rue Elfawz cité Ibn

Khaldoun Tunis non inscrit au registre national des entreprises matricule fiscal 1662360/L a vendu à Monsieur Fethi Aloui C.I.N. n°13413636 demeurant à Domer Bni khdech Mednin la totalité du fonds de commerce destiné vente produits alimentaires sis à Rue 409 Kassar Said Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce vendu et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié pour le 02/08/2022 au journal Echourouk.

2022T00959FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Trabelsi emna enregistré à la recette de finances de Béja le 24/08/2022 (sous le N°22204971Reçu n°M051049), Monsieur Chokri ben taher zwabi a vendu le fonds de commerce consistant au local commercial sis à Ali BEN GDHEHOM n° 38 et consacré à la vente des fruits secs et ce à Ahmed ben sadok ben sebti jabri et Fahmi ben Sadok ben Sebti Jabri .

Toute opposition à la dite vente doit être remise au domicile de l'acheteur sis à Skhouna Tarhouni Amdoun Béja dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.RT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 30/08/2022.

2022T00966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Hammamet le 04/08/2022, quittance n°M109960; enregistrement n°22203862; Mr Haythem KHLIL son identifiant unique n° 0800176C a vendu par procuration de Mr Kamel KHLIL enregistré à la Recette des Finances de Hammamet le 21/06/2022, quittance n°M089121 à Mr Riadh DORAI, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis àl 'avenue Koweït - Hammamet, exploité comme buvette.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de l'apparition de présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Mr Kamel KHLIL le procureur de vendeur, à son domicile sis à l'avenue Habib BOURGUIBA - impasse khedher ibn Hsin - Hammamet.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux le 31/08/2022 «Alchourouk » et «Le Quotidien».

2022T00968FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant d'un acte sous seing privé enregistré à la recette de finances d'hamman-chatt le 25/08/2022 sous le numéro 22201605 quittance M032390 Madame Thouraya Amouzone a vendu la totalité d'un fonds de commerce destiné à vendre des produits de nourritures à monsieur Hassen ben kriden, sis à 38 rue Manzah hay nouzha soultan borj sedria hamman chatt.

Les oppositions doivent être faites chez l'avocate madame najoua chebbi residance hedia bloc A appat. A2-3 rue de la République mourouj 4.

Cette annonce est publiée au journal achourouk le 01/09/2022.

2022R02168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de vente rédigé par Maitre Korchid Mohamed L'avocat à Mednine enregistré auprès de la recette des finances Médenine le 4 août 2022 sous n°M074253 Madame Zohra ben Mohamed ben Sma a vendu le fonds de commerce sujet d'un café situé à la route de Gabès à coté de Magasin Aziza à Sami Essaidi habitant à Médenine celui-ci déclare que les oppositions probables seront mises entre leurs mains dans les délais légaux et devant l'avocat rédacteur de l'acte.

Cette publication a été faite au journal Echourouk du 20/08/2022.

2022R02170FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 15/06/2022 Enregistré à la recette des finances de Nabeul Sous le N° : M043691du 16/06/2022 et quittance N° : 22202268, M. Slaheddine Gomri Titulaire de la CIN° : 06505085 a vendu à Mme Amina ELaamari titulaire de la CIN° : 06566798. Don d'un fonds de commerce d'une Epicerie et possibilité d'exploitations d'une Librairie, ventes de vêtements neufs ou usées. de Véhicules et ventes d'huiles et dérivés avec ses éléments corporels et incorporels sis à, Av. Hedi Nouira - Nabeul.

La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son domicile sis à, Av. Hedi Nouira – Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication de cet avis au journal officiel.

Parution sur le journal Le Quotidien du vendredi 02 septembre 2022.

2022R02171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat du 28/08/2022 enregistré à la RF de Nabeul le 23/08/2022 sous le num 22203038 Q M058847 Lamia Bent Mohamed Taher Jamaa Ep Chokri Sakkeh et Faten Bent Radhi Ben Ahmed Bechiou Ep Ahmed Sakkeh rue Taieb Bayouth Nabeul ont vendu à Jabeur Ben Saadallah Ben Mohamed Ben Mahmoud rue Ennour cité 3 Sidi Amor Nabeul la totalité du fonds de commerce non enregistré pour objet vente des articles traditionnels avenue Farhat hached Nabeul ou restera le prix de vente chez l'acheteur à son adresse jusqu'a la fin du délai du 20 jours de la publication de se contenu au JORT pour les oppositions avec une copie de cette annonce publiée au journal Al chourouk le 31/08/2022.

2022R02174FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé redigé par maitre BOULAABI FATEN Avocate à Mourouj 1 avenue Habib Thameur enregistré à la recette des finances Nilsson Mandela Le 23/08/2022 quittance 74793 sous le n°22202466 Borchen Zohra a vendu à Dlil Moez le fonds de commerce sis 20 avenue Ghana Tunis.

Toute opposition pourra être rendue au local objet de ce contrat entre les mains de l'acheteur vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien pour le 03/09/2022.

2022R02178FCCC2

Vente des parts (moitié) d'un fonds de commerce

Suivant acte sous- seing privé en date du 03 et 11 Août 2022 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 17/08/2022 quittance n°076316, Mr Salah Ben Salah Ben saïd Denguir, titulaire de CIN n° 03577339, résident à Houmet Souk Djerba, a vendu des parts représentant la moitié du fonds de commerce qui consiste en d'un café et un restaurant situé au parcours de santé et de camping de Houmet Souk Djerba avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Aymen ben Sayah Ben Mohamed Juini Mnefig titulaire de CIN n°05745042 demeurant à Ras Edhahra Zarzis.

Les oppositions se font à l'adresse de l'avocat rédacteur de contrat av Farhat Hached 4170 Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal Le Quotidien le 1/9/2022.

2022R02179FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maitre Lotfi Mehdaoui Avocat à la Cour de cassation signé le 01/08/2022 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 05/08/2022 Enregistrement N° 22203129 et Quittance N° M043018 MM. Hayet Bouzid demeurant Rue Mohamed Turki Mahdia a cédé la totalité de sa part dans le Fonds de Commerce représentant un café de première catégorie connu sous le nom «café vert» sis à Avenue 14 janvier la corniche Mahdia exploité par le matricule fiscal W1097815 avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Bouzid demeurant à Rue Mohamed Turki Mahdia.

Les éventuelles oppositions peuvent être envoyées dans les délais légaux à l'adresse du fonds de commerce sis Avenue 14 janvier la corniche Mahdia.

2022S01030FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 29/08/2022 enregistré à la recette des finances de Ksibet Medyouni le 30/08/2022 sous le n°22200940 sous quittance n°M028682 Mr Hamdi Swid en qualité de vendeur demeurant à rue Annadhour Ksibet Nedyoni a cédé à Mme Anissa Ben El Haj AMAR en qualité d'acheteur demeurant à rue de Maroc n 4 Ksibet Medyouni la totalité de fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploite comme fastfood et pizzeria nommé "Boun Gusto" sise à place de l'Independence Ksibet Medyouni .

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de l'acheteur dans le local où le fonds cédé est exploité dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" du 02/09/2022.

2022S01032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 23/8/2022 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax sous le n°22203601 quittance n°M0106894, les sieurs Ibrahim, Zohra, Badiaa, Chahida, Dalenda, Noura, Mustapha, Thameur et Aichoucha Rannen demeurant à route Saltania km 4 Sfax, ont cédé à Mr Hamdi Zouch demeurant à 49 rue Tahar Ben Achour Sakiet Ezzit Safx la totalité du fonds de commerce avec ses éléments incorporels exploité dans le local sis au marché de Bab Jebli n° 36 Sfax affecté à l'activité de soudure.

Le prix a été déposé entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Tahar Ellouze.

Les oppositions doivent être faites auprès de ce dernier à son étude sise à rue Salem Harzallah, Immeuble Attijari Bank Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Achchorouk du 01/9/2022.

2022X01098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P en date du 11/08/2022, enregistré à la recette des finances Gremda le 19/08/2022 , quittance n° M 078650 les héritiers de Monjia ben Hmad ci-dessous nommés :

1. Abdelkarim ben hmad titulaire de la C.I.N n° 01255422

2. EL Adel ben hmad titulaire de la C.I.N n° 01175712

3. Monji ben hmad titulaire de la C.I.N n° 01175189

4. Mounira ben hmad titulaire de la C.I.N n° 01219356

5. Semia ben hmad titulaire de la C.IN n° 08164281

6. Sajia ben hmad titulaire de la C.I.N n° 01336824

7. Najet ben hmad titulaire de la C.I.N n° 05340615

Ont vendu à Mme SIRINE Issaoui titulaire de la C.I.N n° 11068587.

Le fonds de commerce de la boulangerie sis à route Kaied Mhamad km2 rue Taher Hadded à Sfax.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains des vendeurs du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Temps» et «Essabeh» du 31/08/2022.

2022X01099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 01/08/2022, enregistré à la recette des finances Chihyya le 02/08/2022 , sous le numéro 22200841, quittance n° M038440, rédigé par Maître Hatem Feriani, Hssane Khourchoufi, immatriculé au registre national des entreprises sous le n° 1172319H a vendu à Ammar Zarrouk , non immatriculé au registre national des entreprises, le fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs; situé à Route Teniour, km 5.5 avenue Habib Bourguiba, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

La publication de la vente a été effectuée sur le quotidien Echourouk du 09/08/2022.

2022X01100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé le 11 Août 2022 enregistré à la recette des finances Abou kacem chebbi le 29-08-2022 quittance M0106610 enregistrement N° 22203587. Monsieur Hlel Yousfi titulaire de la CIN n°05276657 a vendu à Monsieur Hamdi Ghorbel titulaire de la CIN n° 08885838 la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente en détail des vêtements sis à rue Hanoun n° 15.

Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Assabeh du 01 septembre 2022.

2022X01103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/8/2022 enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied, Bizerte le 12/8/2022, quittance n°Mo64995, enregistrement n°22803491. M.Karim Baâziz, titulaire de la CIN n°08911808, a vendu à Mme Amel Sordi, titulaire de la CIN n°05621295 qui a accepté d'acheter la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de vente prêt à porter exploité au local sis Centre commercial "Hela Centre", Bizerte.

Les oppositions des créanciers sont acceptées au bureau de maître Karoui Donia, Rue Tunis n°24 et seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce, dans les délais de 20 jours qui suivent la publication de cet avis dans le journal Officiel.

Cette vente a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/8/2022.

2022402153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé par les deux parties le 16 août 2022 et enregistré à la recette des finances Elmourouj le 17 août 2022 sous le numéro 22203376, quittance N° M063154. Mr Hassen Ben Moncef Bourkou, cède à Mr Yasser Ben Kamel Zouaoui, la totalité du fonds de commerce situé au N° 02 Rue Mohamed Elfzari Cité Alfawz Mourouj 5 Ben Arous. Exploité comme commerce en détail dans le magasin de produits d'occasion, vente de téléphones portables et accessoires informatiques.

Toute opposition, doit être déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 02 Septembre 2022.

2022402185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente inscrit à la recette des finances de Kef le 22/08/2022 quittance n M037693 sous n 22202262 (annonce du 28/08/2022 au journal Echourouk n IP222/98133) Monsieur Abdelkarim ben Hamouda ben Said Awadi a vendu pour son propre nom et au nom de Said Awadi, Kamel Awadi, Mounir Awadi et Leila Awadi à la société cafés Bondin tous les deux fonds de commerce exploités dans le même local pour la vente, emballage de cafés et produits alimentaire et exploité comme buvette sis au rez-de-chaussée de l'immeuble résidence Assaada rue Mongi Slim le Kef.

Les oppositions prévues seront reçues dans un délai de 20 jours dés la parution au JORT à l'adresse de maître Dbara Mohamed sis à 43 avenue Habib Thameur Ariana.

2022402187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15 et 17 Aout 2022 enregistré à la Recette des Finances Sidi Hassine Tunis le 30/08/2022 sous n° 22202660 quittance M084839 La société 3M CERAMIC (3MC) S.A.R.L Identifiant unique 1397173D siège social Rue la Mer Rouge Ezzouhour 4 Tunis, a vendu à Mr Mahdi Chaoueli titulaire de la CIN 04744924 du 12/12/2014 et Mme Olfa DRIDI titulaire de la CIN 09922991 du 07/09/2020, un fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à 32 rue la Mer Rouge Ezzouhour 4 Tunis et ayant pour objet le commerce de céramique et articles sanitaires.

Les oppositions seront acceptées au bureau de maitre Somai Mondher Avocat sis au 22 Av. des Etats Unis Tunis Belvédère 2éme étage bureau n°11 dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Le Quotidien» paru le 02/09/2022.

2022402191FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Sami Elleuch avocat auprès de la cour de cassation demeurant rue Taher Sfar Bloc B numéro 5 Sfax 3000, légalisant les signatures des parties en date du 29 août 2022 et enregistrées à la Recette des finances Cité Mahrajane 1082 Tunis le 30 août 2022 (n° de quittance : M 074735, n° d'enregistrement: 22204930), Monsieur Elyes Ben Mohamed Ben Abderrahmen Lakhoua, pharmacien, carte d'identité nationale n° 00022807, domicilié rue Tolède Résidence Erridha 4ème étage Appartement 9 Manar 1 Tunis, a vendu à Manel Bent Ahmed Ben Ali Ajroud épouse Mohamed Sayari, pharmacienne, carte d'identité nationale n° 08155270 domiciliée 21 rue Hergla Borj Louzir Ariana, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériel et moral y compris le droit au bail, exploité en tant que pharmacie de vente en détail catégorie « A » situé au local commercial n° 22 Avenue Alain Savary Le Belvédère 1002 Tunis.

Toutes les éventuelles oppositions doivent parvenir, dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT, à l'adresse de Maître Mohamed Hédi Lakhoua avocat à Tunis, 22 Avenue Docteur Calmette Mutuelleville et entre les mains de l'acheteuse à l'adresse précitée du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal « Essabeh » du 2 septembre 2022.

2022402194FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Bab Souika, en date du 24/8/2022, quittance n°M061620, enregistrement n°22301829, Madame Dalila Bent Ali Ben Abdelkaker Touati titulaire de la CIN n°07029428 a loué sous forme de gérance libre la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le local sis à l'appartement n°1 de l'immeuble sis au 41 avenue Ali Belhouane, Bab Souika - Tunis destiné au commerce, à la société TUNBETS SARL au matricule fiscal n°1556480Z pour une durée de 04 ans commençant le 01/9/2022 et finissant le 31/8/2026 à usage d'organisation des jeux de paris sportifs sur une plateforme web.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse du bureau de Maître Moncef Dhouib sis à la rue Lac Victoria, Immeuble Flamingo, Les Berges du Lac.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 30/8/2022, sous la référence IP122/2420.

2022T00961FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 18/08/2022 signatures légalisées devant la municipalité de Nefza le même jour et enregistré en date du 18/08/2022 à la recette des finances de Nefza N° de quittance M019481 N° d enregistrement 22300481 Mme Leila ben Béchir Mansouri titulaire de la CIN n°02316305 a loué le fonds de commerce lui appartenant consacré au restaurant spécialisé aux repas légers et Pizza situé à Wechtata Nefza Béja avec tous les éléments corporels et incorporels à Mr Zouhair ben Mohamed khmiri titulaire de la CIN n 02336453 pour une durée de 2 ans à partir du 18/08/2022 au 17/08/2024.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au local du fonds de commerce situé à Wechtata Nefza Béja dans un délai de 20 jours à compter de la republication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet extrait a été publié au journal Le Quotidien ou 23/08/2022.

2022T00967FCCC3

Location de fonds de commerce gérance libre

Suivant contrat de location de gérance libre enregistré à la recette des finances de Mourouj 1 le 06/07/2022 quittance N° M054982, enregistrement 22302820 Mr Ramzi Ben Ayed Ben Mohamed Salah Gazahi a loué à Mr Atef Ben Youssef Ben Ahmed Balti le fonds de commerce entant que gérance libre avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Pizzeria.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse de fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au l.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 03/09/2022.

2022R02177FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant Acte SSP en date du 09/05/2022, enregistré à la recette des finances de M'Saken le 04/08/2022 sous N°22302371 Quittance N°M091280. Mr Tarek Ben Belgacem GUAAIEB, titulaire de la CIN n° 05587638, a loué à Mme Mouna Bent Salah ZRIBI, titulaire de la CIN n° 09931495, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Restaurant (Identifiant unique n°0949066P), sise Avenue de l'indépendance M'Saken, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelable à partir du 01/07/2022 au 30/6/2025.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 4/9/2022.

2022S01034FCCC3

Location gérance de fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par les soins de Maître Koubaa Med Anis avocat à la Cour de Cassation daté le 24/05/2022 et 02/06/2022 enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit Sfax le 26/08/2022 quittance M059464 enregistrement n°22302334, Mourad Ben Mabrouk Samet, titulaire de la CIN n°05347271 en date du 04/09/2018, demeurant à la Route Mahdia Km 1 Avenue Fourat Sfax, a loué à Wahida Bent Mostpha Wali, titulaire de la CIN n° 01187541 en date du 24/01/1994, demeurant à la Rte Teniour Km 1.5 Immeuble Malek Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité à la restauration et au Fast Food et ce dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba Route de Tunis Km 7 Sakiet ezzit Sfax, à partir du 01/05/2022 jusqu'au 30/04/2014.

Cet extrait a été publié aux journaux "ASSABEH" et «Le TEMPS» le 27/08/2022.

2022X01097FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location gérance libre en date du 23/06/2022, enregistré à la recette des finances La Goulette, en date du 08 Août 2022, quittance n°10963, enregistrement n° 22305527; La sté Wincom, SARL 1387964Y a loué à la sté Winmag, SARL 177737J la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels; consistant en un local à usage de commerce sis dans la rue Farhat Hachad n° 30-Kram 2015 Tunis pour une durée de 3 ans renouvelable de 01/07/2022 à 30/06/2025.

Cette annonce est parue aux journaux Al Chourouk et Le Quotidien du 17/08/2022.

2022402192FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat

Résidence El Hamd Hammam Sousse

En vertu du procès verbal en date du 28 Août 2022 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse sous le reçu n°M093377.

Le comité s'est mis d'accord pour la constitution d'un bureau syndical pour la résidence El Hamd

Mr Saber Naouar : président de syndic

Mr Hichem el Ghannouchi : trésorier

Mme Soulef khalfallah : vice présidente.

2022S01033APSF1

Homologation de résolutions

CLUB SPORTIF SFAXIEN

Mise à jour du Haut Comité de Soutien et Nomination du Comité de Pilotage

En application du procès-verbal de l'assemblée en date du 31 aout 2022 et enregistré à la Recette des finances de Sfax le 31 août 2022 sous le numéro 22803838, récépissé numéro M069809, il a été décidé de mettre à jour le Haut Comité de Soutien du Club Sportif Sfaxien comme suit :

- Abdelaziz Makhloufi : Président

- Hatem Chaabouni : Vice-président

Un Comité de Pilotage du Club Sportif Sfaxien a été aussi nommé et composé de :

Mohamed Trabelsi : Président

Hassen Chaabane : Vice-président

Mhammed Ali Kacem : Trésorier

Youssef Karray : Secrétaire Général

Mehdi Frikha : Membre

2022X01101APSF2

Association du golf country club de Carthage

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 05/03/2022 et enregistrée à la recette des finances Rue de Paradis en date du 19/05/2022 avec quittance n°808/64 et numéro d'enregistrement 22703960 et après discussion conformément aux statuts de l'association il a été décidé ce qui suit :

• Nomination des commissaires aux comptes Mr Mourad Fradi.

• Conformément aux statuts en arabe définition du nom de l'association en français comme suit : Carthage golf club (C.G.C).

• Approbation du nouveau logo présenté par le bureau.

2022402119APSF2

Syndic Diar Hammamet

(MF 1609341F)

Cf. au P. V de l'AGE du 11/8/2017 enregistré le 29/9/2017 sous N° 178004101 à Hammamet et déposé à la municipalité de Hmt le 29/8/2022, la modification de l'art. 16 et 17 des statuts a été approuvée comme suit :

Art 16 : L'AGO se tient une fois par an au cours du mois d'août sur convocation du comité du syndic par affichage à l'intérieur du lotissement et par envoie à tous les copropriétaires par poste ou par mise à leur disposition contre décharge. Les convocations doivent êtres affichées, postées ou livrées, 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'assemblée.

Art 17: En cas d'absence du quorum requis pour la tenue de l'AGO à la date prévue celle-ci est reportée d'Une heure, le même jour, sans nouvelle convocation. Les décisions sont prises au cours de cette assemblée quelque soit le nombre des présents ou de leurs représentants.

2022402188APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Après rabaissement du prix de 40 % (Art 425 du CPCC)

Avocat Poursuivant Maitre Abderrazak KILANI

de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS»

rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

POURSUIVANT : Banque de l'Habitat, société anonyme représentée par son gérant, enregistrée au centre national des entreprises sous le N° Unique 0024588W ayant son siège social au 18, avenue Mohamed V - 1080 Tunis.

PARTIE SAISIE : Société de distillation et d'extraction des fleurs «SADEF» société anonyme S.A, représentée par son président directeur général, Immatriculé au registre de Commerce auprès de 1ère instance de Grombalia sous le N° B0779742010 dont le siège social est fixé à la Pépinière Elan Technologique Mrazgua Nabeul.

Deuxième adresse : N°17 Rue Béhira Cité Bostan Borj Louzir Ariana 2080.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Abderrazak KILANI, Avocat à la cour de Cassation, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis.

LES IMMEUBLES SAISIS :

1) L'immeuble objet du titre foncier n° 561983 Nabeul dont la superficie totale s'élève à 10950 m2 divisée en 10950 parts dénommé (Ardh Sassi) et dont la superficie a été abaissée pour devenir 9806m2 c'est-à-dire 9806 parts et la partie saisie est propriétaire de 4600 parts dans l'indivision.

La saisie porte sur la totalité des parts appartenant dans l'indivision à la partie saisie et qui s'élèvent à 4600 parts sur 9806 parts dans l'indivision du titre foncier n°561983 Nabeul dénommé «Ardh Sassi» sis à Béni Khiar gouvernorat de Nabeul. L'immeuble ouvre sur une route dans la zone industrielle de Béni Khiar.

La superficie restante revenant à la partie saisie après déduction d'une superficie de 600 m2 constituants sa participation dans la route s'élève à 4400 m2 et sur laquelle est construite une usine dont la superficie couverte s'élève à 1000 m2. L'usine est désertée et comprend des restes de vieux matériels servant à la distillation d'essences florales. L'usine est de construction légère et comprend 2 magasins vides couvrant 885 m2. A l'extérieur se trouve l'administration couvrant une superficie de 78 m2, un puits, un transformateur électrique couvrant 25m2, un transformateur pour le gaz couvrant 12m2, un bassin couvrant 45 m2, un magasin pour le stockage et séchage couvrant 202 m2. L'immeuble est clôturé de l'extérieur et de l'intérieur sur une longueur de 302,14 m et une hauteur de 2,60 m.

2) L'immeuble consiste en des parts non déterminées objet du titre foncier n°561985 Nabeul sis à Béni Khiar Nabeul dénommé (Tarik Mochtarak) et dont la superficie totale s'élève à 560 m2 divisée en 560 parts consistant en une parcelle unique portant le N°3 et utilisée pour ouvrir la route programmée dans le plan d'aménagement urbain sur une largeur de 15 m.

Mise à prix :

La mise à prix s'élève à huit cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt dinars (853.980,000 D).

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Nabeul Palais de justice de Nabeul, le Mercredi 12 octobre 2022 (12/10/2022) à 9h00 du matin et suivant.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de Nabeul où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak KILANI, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2022T00969VEPA1

Vente aux enchères publiques

International Assistance conseil et consultation

(I.A.C.C)

24 Rue du Caire - Tunis

Tél : 71.353.138

Fax : 71.252.191

MF : 1598377/G

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique N°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mr Mohamed Ali ben Alia ben Mohamed Elkamel, Commerçant, titulaire de la C.I.N n° 06494528 demeurant à Touta Grombalia.

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G.

Immeuble à vendre : La totalité des parts indivises soit 1,8008/360 (374,3066 m2) de la propriété dénommée «essada 1» objet du titre foncier 562721 Nabeul, consistant en un terrain nu en forme rectangulaire, sis sur la route reliant el khanga Slimane et la route nationale 1 reliant Tunis et Gabès.

Mise à prix : le prix des parts indivises a été évalué à (94.039,660DT)

Date et lieu de la vente : Lundi 3 Octobre 2022 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Grombalia.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sis au 24 Rue du Caire – Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2022R02175VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Letaief Khamaies

Avocat à la cour d'appel

Le Saisissant : Hadj Ammar Fathi, gérant, demeurant à 41 rue de l'école Menzel Ennour Monastir.

Le saisi : Mlayeh Lotfi, demeurant à rue tarek Iben zied jemmal Monastir, titulaire de CIN n°06911840.

Avocat poursuivant : Maître letaief khamaies Avocat à Sousse avenue Hsouna Ayachi n°6 Immeuble Ben Ahmed Sousse matricule fiscal n° 1260593/S.

Désignation de l'immeuble saisi :

- La totalité des parts indivises soit (1563.055/15184) objet du titre foncier n°81677 Monastir, composés des deux parcelles la 1ére n°3 d'une superficie de 13110 m2 contenant 52 oliviers, la 2ème n°4 d'une superficie de (2074 m2)

- La totalité des parts indivises soit 785/80.809 objet du TF n°19 311 Monastir d'une superficie de 785 m2 contenant 2 maisons, un rez-de-chaussée et un étage.

- La totalité de parts indivises soit 66.397/645 indivises soit objet du TF n°17349 Monastir d'une superficie du 645 contenant 2 immeubles un rez-de-chaussée et un étage.

Mise à prix : Les parts indivises objet du TF n°81677 Monastir vingt trois mille et quarte cent quarante cinq dinars et 870 millimes (23.445.870).

Les parts indivises objet du TF n°19311 Monastir cent milles et six cent cinquante dinars et 735 millimes (100.650.735)

Les parts indivises objet du T.F n°17349 Monastir cent neuf milles et cinq cent quatre vingt six dinars et 029 millimes (109.586.029).

La totalité de la mise à prix : deux cent trente trois milles six cent quatre vingt deux dinars et 634 millimes (233.682.634).

Date, lieu et l'heure de l'adjudication : Mercredi le 05/10/2022 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

La visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S01031VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 3/10/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse (2).

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, son matricule fiscal est 000110/F/P/M, présentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY (matricule fiscal est 974893N/A/M/000), demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur : Nacer Ben Mohamed Chouari, gérant de société, CIN n° 02885331, demeurant à rue 20 Mars 156, kalaa kobra, Sousse (caution solidaire société Chouaru frères, SARL, registre de commerce n°B 1148411997.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : toute la propriété «SELMA 387 » objet du titre foncier N°13344 SOUSSE situé à Zaarna ouest, Kalaa Kobra, Sousse dont sa superficie est égale à 5120m2 parcelle n° 97 constituée par un terrain agricole contenant des oliviers.

Mise à prix : (179200 dinars) selon le rapport de l'expert «Riadh Bassou»

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse (2).

2022S01035VEPA1

Adjudication immobilière

Il sera procédé le 12/10/2022 à 9 heures du matin au tribunal de 1ère instance de Monastir palais de justice de Monastir à la vente des immeubles ci-après :

Le demandeur à la vente :

Le centre midico - chirurgical Debabi (S.A.R.L inscrite au RNE sous le n°0836984W) représenté par son gérant MILED Mohamed Ali (CIN 06793083) domicile élu chez son avocat Maitre Hédi BOUFARES.

Les défendeurs à la vente :

Les héritiers de Jamila Chkaou Chayata à savoir : son époux Bachir Benzarti (CIN : 04090140), ses enfants : Mourad Benzarti (CIN : 04167991) Leila Benzarti (CIN :

04195929), Walid Benzarti (CIN : 06795364), Hela Benzarti (CIN : 04195930) demeurant à cité du stade à Monastir excepté Hela Benzarti demeurant à rue 1 juin à Monastir.

L'immeuble mis en vente :

- La totalité d'un immeuble non immatriculé consistant en un ancien bâtiment composé d'un rez-de chaussée édifié sur un terrain d'une superficie de 250 m2 comprenant une maison traditionnelle composée d'un salon, 2 chambres à coucher, une cuisine, une salle d'eau, et au coin nord-ouest un espace exploité à la vente et réparation des pneus, et au coin nord-est un espace exploité à la vente des fruits secs, limité au nord par l'avenue du combattant suprême, à l'ouest par l'avenue des martyrs à Monastir, au sud par les héritiers Mhamed Dhrif et à l'Est par Banour Bouzgarou et les héritiers Ameur Kallela.

Mise à prix : 949400 dinars, plus les frais taxés.

L'avocat poursuivant :

Maitre Hédi BOUFARES Avocat à la cour de cassation à son étude sise Rue Salah Saad à Sousse. (M.F 80180 P)

Observations :

Pour consultation du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'Avocat poursuivant Maitre Hédi BOUFARES.

Pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix.

Pour la visite de l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi à 13 heures.

2022S01038VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : la BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Monsieur Tarek Ben Brahim ROUISSI, CIN n°07281871, demeurant 06 rue du rossignol (echohrour) Deneden et élisant domicile au Cabinet de Maître Tahar YEFRNI, avocat près la Cour de Cassation sis immeuble 01 étage 4 bureau 143 centre commercial El Khalil en face de la station Slimène Kahia La Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000) domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : Le lot n°13 du lotissement Ras El Ain à Zaghouan.

Il est limité au nord par la route de Ras El Ain, à l'est par le Tf n° 234 Zaghouan, à l'ouest par une rue et au sud par le lot objet de la RI n° 25161.

Il consiste en un terrain nu de forme rectangulaire d'une superficie de 1176 m2 (longueur ouest est 37 m environ, largeur nord sud 32 m environ).

Ledit lot est viabilisé et sis dans une zone d'habitation relevant du plan d'aménagement de la ville de Zaghouan et desservi par une route goudronnée et connecté au réseau électrique et celui de l'eau potable ainsi qu'aux différents autres réseaux.

Mise à prix : 147.000,000 Dinars, frais et honoraires taxés en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 3/10/2022 au tribunal de première instance de Zaghouan sis à Zaghouan à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2022402189VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale

Le saisissant : Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n° B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi KARRAY - Centre Urbain Nord, El Menzah IV ayant domicile élu à l'Etude Maitre Olfa GHARBI 37 bis rue Ali ZLITNI - Manar3 Tunis. (Créancier saisissant)

La partie saisie: La Société de Séchage de Plantes Médicinales et Aromatiques, SARL, ayant siège social à route ELBRIGE, Bouzgheme, Kasserine Sud, Kasserine, identifiant unique RNE n°11284828, (RC Kasserine n° B133092010).

Avocat poursuivant : Maître Olfa GHARBI, Avocate à la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société « Internationale Avocats Conseils» 37 bis rue Ali ZLITNI – Manar 3 Tunis - MF 985854Q/A/M/000 ; Tel: 71881212.

Désignation du bien à vendre : La propriété «Nidhal», Terrain agricole de 01 H 08 C 23 A objet du titre foncier n° 27569 Kasserine situé à Bouzgheme, Kasserine Nord, au nord rails, ouest et sud terrain Swalmia, route à l'est. Superficie arborée 6674 m2, 4149 m2 terrain avec maison de 84 m2 avec un local d'administration sur 210 m2 avec réseau sanitaire et eau potable.

Mise à prix après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale : cent deux mille huit cent soixante-treize dinars 600 millimes (102.873 D,600).

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 26/09/2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Kasserine.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022402199VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

SOCIETE INDUSTRIELLE D'ARTICLES DE BUREAUX «SIAB»

Siège social : Km 4 Rte de Sousse Mégrine 2014

Identifiant Unique : 0002073G

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 5 mai 2022 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société Industrielle D'articles de Bureaux «SIAB» .

- Désignation de Madame Houda Chaabani en qualité de juge commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur ENIS ABID pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 45, Av. Habib Bourguiba, Le Colisée - Esc. D - Bureau 326 - Tunis.

- Tél: 54 00 00 40 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022T00970VEPA2

Extrait de jugement relatif à l'ordonnance de réouverture du délai de vente d'un local appartenant à la société

«Manufacture Tunisienne d'Articles de Classement MTAC "le Progrès"»

Identifiant unique : 0017848 E

Société déclarée en faillite en vertu du Jugement n°271 du 16 Mars 2021

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 12 Juillet 2022 dans le règlement judiciaire N°10478 sous la présidence de Madame Lamia KAMOUN ses assesseurs Monsieur Hatem KHARRAT et Madame Rim GASSARA et Messieurs les commerçants Abderrazak BEN ARAB et Mohamed LAJMI en présence du représentant du parquet Monsieur Abdelmoez BEN SALAH et l'aide greffier de l'audience, Monsieur Abdallah AWEDNI le jugement suivant :

La chambre a décidé de reporter l'affaire pour l'audience du 04 Octobre 2022 et la prolongation du délai de réception des offres pour la vente d'un local appartenant à la Société déclarée en faillite Manufacture Tunisienne d'Articles de Classement MTAC "le Progrès", conformément aux termes indiqués dans le cahier des charges émise par le syndic de la faillite Skander MEZGHANI en exécution de la décision du tribunal réunie dans la chambre de conseil en date du 19 avril 2022 le cahier des charges susvisé sera mise à la disposition a ceux qui souhaitent soumettre des offres aux greffes de la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax et au siège de la société déclarée en faillite et au bureaux de syndic de la faillite ce dernier doit publier l'autorisation de réouverture de délai de réception des offres au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et par internet le syndic de la faillite doit terminer les offres reçues dans un délai ne dépasse pas le 03/10/2022 afin d'en statuer en chambre de conseil.

2022X01104VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GEFCO TUNISIE

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Portuaire de Radès - Ben Arous - BP 214 - Radès 2014 Tunisie

Identifiant Unique n° 823263 Z-

Messieurs les actionnaires de la société GEFCO TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 septembre 2022 à 10 heures au siège de la société GEFCO Tunisie et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2021.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.

6. Affectation des résultats de l'Exercice 2021.

7. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Jetons de présence pour les Administrateurs.

9. Pouvoirs pour formalités.

10. Questions diverses

2022R02176SANB3

CONVOCATION

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE

"SONOBRA"

Société Anonyme au capital de 41 141 500 Dinars

Siège social : Immeuble Tunimara rue du lac de constance les Berges du lac Tunis

Identifiant unique : 0940993H

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Brasserie sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 3 Octobre 2022 à 9 heures du matin au siège social, sis à l'immeuble Tunimara, rue du lac de constance les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital et à la suppression partielle du droit de souscription.

- Lecture et approbation du rapport des Co-commissaires aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression partielle du droit de souscription.

- Décision d'augmentation du capital social en numéraire et par conversion de créance.

- Renonciation partielle par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société.

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022R02185SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Méditerranéenne de Prestations Médicales Clinique La Concorde

S.A. AU CAPITAL DE 14510000.000

Siege Social : Cité Boukhzar Bouhsina - Sousse

M.F. : 1235624M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Clinique La Concorde S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le samedi 01 octobre 2022 à 15 heures au siège social de la société sise à cité Boukhzar Bouhsina Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation de capital.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital.

3. Approbation de la décision d'augmentation de capital.

4. Mise à jour de l'article 6 du statut de la société.

5. Donner au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à la réalisation de la procédure d'augmentation de capital.

2022S01037SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES

Société Anonyme au capital 1.500.000 DT

ZI Sidi Abdelhamid-Sousse

Messieurs, les actionnaires de la société Tunisie Plastiques Systèmes SA, son capital s'élève à 1.500.000 DT, sont conviés à se présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu mercredi 07/09/2022 au siège social de la société sise à la zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification des modes et des délais.

2/ Distribution des résultats reportés.

3/ Pouvoirs.

2022S01041SANB3

Convocation à l'assemblée Générale ordinaire

POLYCLINIQUE SYPHAX

SA au capital de 12 500 000 dinars

Siège social : Route de GREMDA Km 2.5 - Sfax

Identifiant unique MF : 1294028A/A/M/000

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la POLYCLINIQUE SYPHAX sera tenue le mercredi 28 Septembre 2022 à 18H au siège social de la société dont Le récépissé a été déposé le 01/09/2022 sous numéro 2022719349 au registre national des entreprises à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

• Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;

• Approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2021;

• Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021;

• Affectation du résultat de l'exercice 2021;

• Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices

2022, 2023 et 2024 ;

• Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024;

• Questions diverses.

2022X01102SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital 1.200,000 DT

Siege social: Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 30 septembre 2022 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation de la décision du C.A établie le 31 Août 2022 concernant la liquidation de la société et la nomination d'un liquidateur.

2022402197SANB3

Convocation à l'assemblée générale Extraordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Ariana

I.U : 04924157 E

Les actionnaires de la société «El Mawarid Tunisienne», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 25 septembre 2022 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la décision prise par le C.A établi le 31 Août 2022 relative au déclenchement de la liquidation de la société.

2022402198SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

« Ennajeh » chieb Kalaa Kibira Sousse

M.F 28391/B

N. CNSS 104888-31

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des services agricoles « Ennajeh » Chieb-Kalaa Kebira Sousse informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021 sera tenue le samedi 01 octobre 2022 à 09h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du conseil d'administration de l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

3- Discussion et approbation des rapports de l'exercice 2021 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

6- Désignation de commissaire aux comptes pour les années 2022-2023 et 2024.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 23 septembre 2022 de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercices 2021.

En cas de non tenue de l'assemblée générale pour défaut de quorum l'assemblée générale se tiendra le samedi 22 octobre 2022 au même lieu, ordre du jour, heure et mêmes horaires.

2022S01029SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mme Jamila Bent Salah Ben Nasr CIN n° 00540696, a perdu son titre de propriété n° 09/483, pour le titre foncier n° 27452 Ariana situé à Jaafar Ariana. Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de l'Ariana le 22/08/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 03/09/2022

2022T00963DIVD2